

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mai 2026
N° 22**

OBJET : Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

**Date de la Convocation :
18/05/2026**

**L'An deux mille vingt-six, le vendredi 22 mai 2026, à 17 heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du
Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI.**

**Nombres de Conseillers
En exercice : 15**

**Nombre de membres
Présents : 12**

**ETAIENT PRESENTS : Madame Carole FIORI, Madame Julie LIBONATI,
Monsieur Joseph LECA, Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Madame Noelle
ALFONSI, Madame Fabienne CERVIOTTI, Madame Laurianne ACCAR
Monsieur Xavier TORRE, Monsieur François DANIELLI,
Monsieur Jean-Claude AMPART, Madame Danielle CASASUS,
Monsieur Jean-Paul FLORY.**

Quorum : 08

**ETAIENT REPRESENTES : Monsieur Frederic LECA donne procuration à
Monsieur Joseph LECA, Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne
procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Madame Andréa
LACOUSTENE donne procuration à Madame Julie LIBONATI**

**Secrétaire de séance :
Madame Julie LIBONATI**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026

Vu les arrêtés municipaux en date du 11/05/2026 visés le 15/05/2026 portant délégations de fonctions à Mesdames : LIBONATI Julie, ALFONSI Noelle, Messieurs : LECA Joseph, ALZAPIEDI Antoine, Adjoints et Messieurs : LECA Frédéric, PASSALACQUA Jean-Louis, Conseillers Municipaux

Considérant que les indemnités de fonction des élus sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) ;

Considérant que pour les communes de 500 à 999 habitants, l'indemnité du Maire est fixée de droit au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement ;

DECIDE

Article 1 : de fixer les indemnités de fonction mensuelles du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux comme suit, dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale.

Article 2 : les montants sont calculés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (indice 1027)

La Maire : 44.3 % de l'indice 1027

1^{er} Adjoint : 8.77 % de l'indice 1027

2^{ème} Adjoint : 8.77 % de l'indice 1027

3^{ème} Adjoint : 8.77 % de l'indice 1027

4^{ème} Adjoint : 8.77 % de l'indice 1027

1^{er} Conseiller Municipal : 6 % de l'indice 1027

2^{ème} Conseiller Municipal : 6% de l'indice 1027

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil Municipal

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

La Maire

Carole FIORI



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : [https://citoyens.telerecours.fr/Ce recours contentieux](https://citoyens.telerecours.fr/Ce%20recours%20contentieux) peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

TABLEAU DES INDEMNITES (STRATE 500-999 HABITANTS)

Du MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

DELIBERATION N° DU 22 MAI 2026

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
FIORI CAROLE	MAIRE	44.3	1820.96 €
LIBONATI JULIE	1 ^{ER} ADJOINT	8.77	360.49 €
LECA JOSEPH	2 ^{ième} ADJOINT	8.77	360.49 €
ALFONSI NOELLE	3 ^{ème} ADJOINT	8.77	360.49 €
ALZAPIEDI ANTOINE	4 ^{ème} ADJOINT	8.77	360.49 €
PASSALACQUA JEAN-LOUIS	CONSEILLER MUNICIPAL	6	246.63 €
LECA FREDERIC	CONSEILLER MUNICIPAL	6	246.63 €

La Maire,



Carole SANDRI